



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Vervy*

<b>Nb de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>votants</i>	15
<i>absents</i>	0
<i>exclus</i>	0

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
08/09/2014

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

#### **1) Transfert des pouvoirs de police à la communauté d'agglomération de Metz Métropole**

Le Maire de Mécleuves expose au conseil municipal l'arrêté à prendre :

VU le CGCT et notamment les articles L2542-1 et suivants et L5211-9-2 ;  
VU l'arrêté préfectoral n°2001-DRCL/1-026 en date du 20 juillet 2001, portant extension des compétences du district de l'agglomération messine et modification de ses statuts en vue de sa transformation en communauté d'agglomération ;  
VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1.010 du 26 mars 2013 portant fusion de la communauté de communes du Val Saint Pierre et de la communauté d'agglomération de Metz Métropole,  
VU l'élection du Président de Metz Métropole le 14 avril 2014,  
CONSIDERANT les transferts des compétences « assainissement », « collecte des déchets ménagers », « équilibre social de l'habitat » et « voirie » des communes vers Metz Métropole,  
CONSIDERANT la possibilité offerte aux Maires de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : les pouvoirs de police spéciaux en matière d'assainissement et de gestion des déchets ménagers sont transférés à la communauté d'agglomération de



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

Metz Métropole

Article 2 : Les pouvoirs de police spéciaux en matière de :

- Circulation et stationnement
- Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
- De sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruines

Ne font pas l'objet d'un transfert vers Metz Métropole et sont conservés par le Maire de Mécleuves

Article 3 : En matière d'assainissement, la régie d'HAGANIS est chargée des aspects techniques des autorisations de branchements et raccordements aux réseaux

Article 4 : Copie de la présente sera délivré à Metz Métropole

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, approuve l'arrêté proposé.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

<b>Nb de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>votants</i>	15
<i>absents</i>	0
<i>exclus</i>	0

**Séance du 05 septembre 2014**

**A 20h30**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

*Publication du*  
08/09/2014

*Dépôt en Préfecture*  
08/09/2014

*Affichage du*  
08/09/2014

*Convocation du*  
28/08/2014

### **2) Choix du Maître d'œuvre concernant les travaux de requalification de la rue des jardins et chemin de la fontaine à Frontigny**

Le conseil municipal, après examen, décide à l'unanimité des voix, d'accepter le devis de l'architecte Stéphane THALGOTT pour un montant estimé à 55.890 € H.T. (6,90% du montant des travaux). Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à ce devis.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

<b>Nb de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>votants</i>	15
<i>absents</i>	0
<i>exclus</i>	0

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

*Publication du*  
*08/09/2014*

*Dépôt en Préfecture*  
*08/09/2014*

*Affichage du*  
*08/09/2014*

*Convocation du*  
*28/08/2014*

### **3) Choix du coordonnateur S.P.S concernant les travaux de requalification de la rue des jardins et chemin de la fontaine à Frontigny**

Le conseil municipal, après examen et à l'unanimité des voix, décide d'accepter le devis de l'entreprise S.A.T.M. pour un montant de :

- 1.474,80 € (visite bimensuelle) pour la tranche ferme
- 250,80 € pour la tranche conditionnelle

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves  
Canton de Verny*

<b>Nb de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>votants</i>	15
<i>absents</i>	0
<i>exclus</i>	0

**Séance du 05 septembre 2014**

**A 20h30**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

*Publication du  
08/09/2014*

### **4) Convention pour l'installation et l'hébergement d'un télé-releveur**

*Dépôt en Préfecture  
08/09/2014*

Point reporté

*Affichage du  
08/09/2014*

*Convocation du  
28/08/2014*

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

<b>Nb de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>votants</i>	15
<i>absents</i>	0
<i>exclus</i>	0

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
08/09/2014

#### **5) Travaux de ravalement de façade**

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

Le conseil municipal,  
VU le CGCT

VU le code de l'urbanisme et notamment son nouvel article R421-17-1 dans sa rédaction issue du décret n°2014-253 du 27/02/2014

VU le POS approuvé de la commune de Mécleuves

CONSIDERANT qu'à compter du 1 avril 2014 les travaux de ravalement de façade ne sont plus systématiquement soumis à déclaration

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable sur son territoire

CONSIDERANT l'intérêt de protéger un bien ou un ensemble d'éléments du patrimoine urbain

CONSIDERANT l'intérêt à maintenir une cohérence dans le choix des teintes des façades

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des voix, d'instituer à compter du 5 septembre, la déclaration préalable pour tous les travaux de ravalement de façade.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

<b>Nb de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>votants</i>	15
<i>absents</i>	0
<i>exclus</i>	0

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

*Publication du*  
*08/09/2014*

*Dépôt en Préfecture*  
*08/09/2014*

*Affichage du*  
*08/09/2014*

*Convocation du*  
*28/08/2014*

#### **6) Exonération facultative en matière de Taxe d'aménagement pour les abris de jardins**

VU le code de l'urbanisme et notamment son L331-1 et suivants ;

VU l'article 90 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 en permettant aux organes délibérants des communes d'exonérer de la taxe d'aménagement en tout ou partie la surface de plancher générée par la création d'un abri de jardin soumis à simple déclaration préalable

VU la disproportion des sommes dues au titre de la TA et le caractère accessoire des abris de jardins, du fait de la suppression des catégories qui existaient pour l'ancienne TLE

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des voix, d'exonérer en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardins soumis à DP en partie : ...% de la surface.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

*Publication du*  
08/09/2014

*Dépôt en Préfecture*  
08/09/2014

*Affichage du*  
08/09/2014

*Convocation du*  
28/08/2014

#### **7) Remboursement des acomptes de location du FSE suite à désistement particulier**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour accorder le remboursement des acomptes versés suite à désistement du fait de l'arrêt de location de la vaisselle. Ces remboursements ne sont valables que pour les locations réservées avant le 5 septembre.

Le conseil, à l'unanimité des voix, décide d'accorder ce remboursement particulier.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
08/09/2014

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

#### **8) Admission en non-valeur d'une créance non recouvrée**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Trésorerie de Verny nous informant d'une créance relative à une taxe d'urbanisme difficilement recouvrable, d'un montant de 3.875 €.

Il est proposé au conseil d'admettre cette créance en non-valeur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de ne pas accepter de mettre cette créance en non-valeur et sollicite les services du Trésor Public afin de poursuivre ses démarches pour recouvrer la dette.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves  
Canton de Verny*

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

*Publication du  
08/09/2014*

*Dépôt en Préfecture  
08/09/2014*

*Affichage du  
08/09/2014*

*Convocation du  
28/08/2014*

### **9) Subvention à la MJC pour l'organisation des mercredis récréatifs de janvier à juin 2014**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités et le bilan comptable des mercredis récréatifs organisés par la MJC de Mécleuves.

Au vu des comptes, le conseil municipal décide de donner une subvention d'équilibre d'un montant de 3.042,26 € à l'association.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Vergy

### Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
08/09/2014

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

### **10) Subvention pour l'organisation des mercredis récréatifs et cantine scolaire à compter de septembre 2014**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire son soutien à l'organisation des mercredis récréatifs à compter de septembre 2014. La subvention sera versée dès réception du bilan comptable d'un période.

D'autre part,  
VU la réforme des rythmes scolaires et la mise en place de l'école le mercredi  
VU la décision du syndicat périscolaire de Jury-Chesny-Mécleuves de reporter sa prise en charge du service de restauration scolaire le mercredi midi,  
Monsieur le Maire propose au conseil de soutenir financièrement la MJC de Mécleuves qui s'est fait le relais du syndicat afin de permettre le maintien du service aux parents.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix, accepte de soutenir la MJC et sollicite les bilans comptables de ces opérations pour



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves  
Canton de Verny*

déterminer la subvention d'équilibre nécessaire.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE

### Séance du 05 septembre 2014

**A 20h30**

<b>Nb de conseillers</b>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	14
<i>votants</i>	15
<i>absents</i>	0
<i>exclus</i>	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

Publication du  
08/09/2014

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

### 11) Demande de subvention par la ligue contre le cancer

Après lecture du courrier reçu de la ligue contre le cancer, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de maintenir sa ligne de conduite en matière de subvention et donc de ne pas octroyer d'aide à cette association.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE

## Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### OBJET DE LA DELIBERATION



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Vervy*

Publication du  
08/09/2014

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

### **12) Médecine préventive : proposition de groupement**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8,

**CONSIDERANT** qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté d'Agglomération Metz Métropole et les communes membres intéressées par la démarche, pour le marché de médecine professionnelle et préventive. Les conditions de fonctionnement de ce groupement étant fixées par la convention ci-jointe,

**ACCEPTÉ** que la Communauté d'Agglomération Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

**DECIDE** que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la prestation de médecine professionnelle et préventive pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution des marchés correspondants, avenants et reconduction éventuels,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses avenants successifs.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves  
Canton de Verny*

## Séance du 05 septembre 2014

**A 20h30**

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves  
Canton de Verny*

Publication du  
08/09/2014

## 13) Restauration des chemins ruraux

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

Le Maire,  
M. TOURNAIRE

## Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### OBJET DE LA DELIBERATION





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

Publication du  
08/09/2014

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

### 14) Commission consultative et locative de la chasse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit procéder à une nouvelle adjudication de la location de la chasse pour la période 2015-2024. Dans cet objectif, le conseil doit déterminer les membres de la commission qui se compose du Maire et de 2 conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Mr TOURNAIRE
- Mr BERTRAND
- Mr COLLIGNON

Le Maire,  
M. TOURNAIRE

## Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### **OBJET DE LA DELIBERATION**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

Publication du  
08/09/2014

### 15) Mise en place d'une IFTS exceptionnelle

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Affichage du  
08/09/2014

Il est proposé d'instituer, selon les modalités ci-après, et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, au profit du rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, une **indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires** (IFTS) exceptionnelle payée au mois de septembre 2014 pour les mois de juillet, août et septembre selon les modalités suivantes : Rédacteur chef, montant annuel .

Convocation du  
28/08/2014

Les taux pourront être affectés individuellement par le Maire d'un coefficient multiplicateur maximal de 8, en considération du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité des voix.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE

## Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO , MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

Absents non excusés : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

Secrétaire de séance : Mr CORBIER Frédéric

### OBJET DE LA DELIBERATION



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

Publication du  
08/09/2014

### 16) Achat d'un lave-linge et d'un sèche linge

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis concernant un lave-linge et un sèche-linge pour le linge de la commune, en lieu et place du contrat avec une blanchisserie.

Affichage du  
08/09/2014

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter ces achats et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour y procéder.

Convocation du  
28/08/2014

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE

## Séance du 05 septembre 2014

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
votants	15
absents	0
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERTRAND, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, MELIANI, COLLADO, GEOFFROY, WEBER

**Absents non excusés** : Mr GENCO ayant donné pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER Frédéric

### OBJET DE LA DELIBERATION



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Commune de Mécleuves*  
*Canton de Verny*

Publication du  
08/09/2014

Dépôt en Préfecture  
08/09/2014

Affichage du  
08/09/2014

Convocation du  
28/08/2014

### **17) Devis de prestation de service pour l'entretien des bâtiments communaux lors des absences des agents communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des soucis concernant l'entretien quotidien ponctuel du groupe scolaire et du Foyer Socio-éducatif du Lanceumont lors des absences des agents communaux chargés de ces tâches. Il propose ainsi au conseil municipal de lui laisser tous pouvoirs pour prendre une société de nettoyage afin d'y faire face.

Après délibération, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à avoir recours à ces prestataires de service en cas de nécessité. Il lui donne également tous pouvoirs quant au choix de l'entreprise la mieux disante.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE